



Avis de publicité aux associations

RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE APPEL A CANDIDATURES

A la suite de l'élection municipale qui s'est tenue le 15 mars 2020, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) doit être renouvelé.

Outre les 8 membres élus par le Conseil municipal en son sein le 28 mai dernier, le Conseil d'administration sera composé de 8 membres nommés par le Maire comprenant notamment :

- + un représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,
- + un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département,
- + un représentant des associations de personnes handicapées du département.

Conditions

Ces représentants seront nommés par le maire, sur proposition par les associations, d'une liste comportant **au moins trois personnes** (sauf impossibilité dûment justifiée), sachant que les associations ayant le même objet peuvent proposer une liste commune.

Pour être recevables, les candidatures doivent concerner des personnes

- + **dûment mandatées par l'association** pour la représenter (étant établi que l'association doit avoir son siège dans le département) ;
- + menant des actions de prévention, d'animation ou de développement social **dans la commune** ;
- + qui ne sont pas des fournisseurs de biens, services ou prestations au CCAS ;
- + qui ne sont pas membres du conseil municipal.

DELAI IMPERATIF

Les listes des personnes présentées par les associations et précisant les noms, prénoms, âges, adresses, fonction dans l'association, statuts de l'association certifiés par le président ou toute personne habilitée, devront parvenir à Monsieur le Maire au plus tard le mercredi 15 juillet 2020 sous pli recommandé avec accusé de réception ou être remises au secrétariat de la Mairie contre récépissé.

Fait à PONT-L'ABBE, le 29 juin 2020